



SORNAY, le 16.01.2013

MAIRIE de SORNAY
1 Place de la Mairie
71500 SORNAY
Tél : 03.85.75.11.40
Fax : 03.85.75.41.35
Courriel : mairie-de-sornay@wanadoo.fr

Le Conseil Municipal s'est réuni le Mardi 15 janvier 2013, à 20 H 30, sous la présidence de M. Julien PRUDENT, Maire, en séance ordinaire.

Le compte-rendu de la séance du 18.12.2012 est adopté à l'unanimité.

Excusés : CLERC Christian, GUIGUE Bruno
Représenté : DAUTEL Arnaud par THIVANT Pierre
Absents : COMPARET Ronald, FICHET David
Secrétaire de séance : BOUDIER Laurent

Le Maire demande de rajouter 5 points à l'ordre du jour :

- Création d'un groupe de réflexion, modalités et échéancier pour établissement d'un schéma de réseau zone AU1 Amortets et modification de la taxe d'aménagement et création d'un groupe pour l'assainissement individuel
- acquisition de matériel – section Investissement
- discussion plan de récolement communal eau-gaz-électricité (détermination et modalités groupe de travail)
- constitution groupe de travail pour élaboration du dossier DETR pour aménagement abords école garçons et mise aux normes – rénovation Anciens Ateliers.

La séance est ouverte selon l'ordre du jour.

ENTREVUE DU 21.12.12 ENTRE LE MAIRE, LES DELEGUES AUX ECOLES ET UNE DELEGATION DU BUREAU DE L'APE

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de sa rencontre avec les délégués aux écoles et les membres du bureau de l'Association des Parents d'Elèves le 21 décembre dernier. Il était question des troubles relationnels rencontrés entre l'école élémentaire et l'APE, d'une part, et entre la même école et la Municipalité, d'autre part. A l'issue de la réunion, il a été décidé de contacter Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale de Louhans afin de provoquer une rencontre de médiation.

ENTREVUE DU 07.01.13 ENTRE LE MAIRE ET L'INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE DE LOUHANS

L'Assemblée prend connaissance d'un courrier de Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale de Louhans conviant l'équipe enseignante de l'école élémentaire, la Municipalité, ainsi que les partenaires associatifs périscolaires (APE, Restaurant Scolaire), la Déléguée Départementale de l'Education Nationale et les représentants des parents d'élèves, à une rencontre de médiation fin janvier afin de faire le point sur les problèmes de communication et les blocages fonctionnels recensés avec l'école élémentaire.

PROPOSITION DE CHANGEMENT D'HORAIRE LORS DES COMMEMORATIONS

Lors de la dernière Assemblée Générale de la Batterie Fanfare des Diables Rouges, a été évoqué le problème de l'horaire des commémorations. En effet, lors de commémorations, la Fanfare effectue plusieurs représentations dans plusieurs communes. Pour plus de commodités, il conviendrait de revoir les

horaires des commémorations de chaque commune concernée puisqu'actuellement, il leur est très difficile de maintenir le timing sur une seule matinée.

Le Conseil Municipal propose de prévoir une entrevue avec les Communes avoisinantes concernées, les représentants des associations patriotiques, la Batterie Fanfare avec également demande d'avis de la sous-préfecture de Louhans afin de réorganiser autrement les horaires des commémorations.

ADMISSION EN NON VALEUR SUITE A IMPAYES GARDERIE

Il a été établi un titre de recettes d'un montant de 19.50 € TTC sur l'exercice 2010 à l'encontre d'une famille anciennement domiciliée à SORNAY. En effet, il n'a pas été possible de recouvrer ce montant. Cette somme est relative au paiement d'un titre de garderie. Il convient donc d'émettre en non-valeur ce titre, conformément aux états transmis par le Comptable du Trésor de LOUHANS.

Le Conseil Municipal accepte l'admission en non-valeur de ce titre, se fera par l'émission d'un mandat au chapitre 65 article 654, d'un montant de 19.50 € TTC, et dit que les crédits seront prévus dans le cadre du budget de l'exercice en cours.

ACQUISITION DE MATERIEL – SECTION INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de l'acquisition d'outils : kit visseuse-dévisseuse sans fil pour un montant total de 532.22 € T.T.C, et d'un panneau de basket 634 € T.T.C.

Ce matériel - dont les justifications sont exposées par Pierre THIVANT, 1^{er} Adjoint au Maire - peut être inscrit à l'inventaire communal et le règlement s'effectuer en Section d'Investissement du Budget Communal 2013 – Compte 2188 – opération 12. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le règlement des matériels précités, les restes à réaliser 2012 sur 2013 permettant d'effectuer ces dépenses, et accepte leur inscription à l'inventaire communal.

Patrick PELLIGAND, Adjoint chargé des finances, informe l'Assemblée du montant total des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement relatives à l'exercice 2012 et annonce une hausse, pour la 3^e année consécutive, de la Capacité d'AutoFinancement nette de la commune, somme représentant en quelque sorte les économies réalisées sur l'année budgétaire précédente et servant à couvrir les investissements futurs.

REFLEXION SUR L'ELABORATION D'UN NOUVEAU PLAN DE BOISEMENT – CONSTITUTION D'UN GROUPE DE REFLEXION ET 1^{ER} ECHEANCIER

Afin d'étudier la possibilité de réaliser un nouveau plan de boisement communal, un groupe de réflexion à ce sujet est constitué. Une première réunion est prévue le 26.02.2013 suivie d'une proposition de rencontre avec les partenaires concernés le 17.04.2013.

COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE AVEC LES PARTENAIRES DE L'ELABORATION DU P.L.U. DU 08.01.2013

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles la révision du PLU a été conduite et à quelle étape de la procédure le projet se situe.

Il présente le projet révision du PLU.

- Vu la délibération du conseil municipal du 30.09.2008 prescrivant la révision et définissant les modalités de concertation prévue à l'article L 300-2 ;
- Vu la concertation qui a eu lieu tout au long de l'élaboration du document ;
- Vu le débat en conseil municipal du 13.12.2011 portant sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable (PADD), conformément à l'article L 123-9 du Code de l'Urbanisme ;
- Vu le projet de révision du PLU et notamment le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durable, les documents graphiques, le règlement et les annexes ;
- Considérant que le projet de révision du PLU est prêt à être notifié pour avis aux personnes publiques associées au titre des articles L 121-4 et 123-6 du code de l'urbanisme, et notifié à leur demande aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés.

Le Conseil Municipal, sans objection, entendu l'exposé du Maire :

- arrête le projet de révision du PLU de la commune de SORNAY, tel qu'il est annexé à la présente.

- précise que le projet de révision du PLU sera notifié, en application de l'article L 123-9, L 121-12 et R 121-15 du code de l'Urbanisme pour avis : à l'ensemble des personnes publiques associées à sa révision, à l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, à leur demande : aux communes limitrophes, aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés.

- informe que le dossier arrêté sera tenu à la disposition du public conformément à l'article L 300-2 du code de l'urbanisme.
- informe que les présidents des associations agréées en application de l'article L 121-5 pourront en prendre connaissance, s'ils le demandent.

CREATION D'UN GROUPE DE REFLEXION, MODALITES ET ECHEANCIER POUR ETABLISSEMENT D'UN SCHEMA DE RESEAU ZONE AU1 AMORTETS ET MODIFICATION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

CREATION D'UN GROUPE POUR L'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

Un groupe de travail est constitué afin d'étudier : l'élaboration d'un schéma de réseaux au lieu-dit les Amortets, la modification de la taxe d'aménagement et le montage d'un dossier concernant les mises aux normes des assainissements individuels.

Une première réunion est prévue le 31.01.2013.

DISCUSSION PLAN DE RECOLEMENT COMMUNAL EAU-GAZ-ELECTRICITE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'actuel plan de canalisation d'eau des maraîchers détenu en Mairie contient des inexactitudes. Après discussion, le Conseil Municipal décide qu'il conviendrait de faire appel aux anciens maraîchers de la commune afin qu'ils communiquent leur savoir sur l'emplacement exact de la canalisation. Ces données récoltées permettront d'avoir une vue correspondant au mieux à la réalité.

CONSTITUTION GROUPE DE TRAVAIL POUR ELABORATION DU DOSSIER DETR POUR AMENAGEMENT ABORDS ECOLE GARÇONS ET MISE AUX NORMES – RENOVATION ANCIENS ATELIERS.

Afin d'étudier la possibilité de déposer un dossier de demande de subvention DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux), la commission bâtiments et les délégués aux écoles se réuniront en mairie le 05.02.2013.

AFFAIRES DIVERSES

L'Assemblée prend connaissance de divers comptes-rendus et courriers.

Le Maire de Sornay,



Julien PRUDENT